

**FONDS DE DOTATION  
BEZONS SOLIDAIRE**

**66, RUE EDOUARD VAILLANT**

**95870 – BEZONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE**

**CLOS LE 31/12/2022**

Aux administrateurs du Fonds de dotations,

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation « Bezons Solidaire »**, relatifs à l'exercice clos 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur celui la correcte capitalisation des dotations reçues au cours de l'exercice en fond propres et des encaissements des sommes donnant droit à la production d'un reçu fiscal. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Conseil d'administration.



## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 23/06/2023

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



# Bilan



## BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 000		40 000	144 500
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	351 811		351 811	410 835
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL II</b>	<b>391 811</b>		<b>391 811</b>	<b>555 335</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>391 811</b>		<b>391 811</b>	<b>555 335</b>

## BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		401 619
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		401 619
Fonds propres consommables	161 427	(163 828)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>161 427</b>	<b>237 791</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 384	317 544
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>230 384</b>	<b>317 544</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)</b>	<b>391 811</b>	<b>555 335</b>

# Compte de Résultat



**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	250 864	281 328
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL I</b>	<b>250 864</b>	<b>281 328</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	66 864	47 328
Aides financières	184 000	234 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>250 864</b>	<b>281 328</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>250 864</b>	<b>281 328</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>250 864</b>	<b>281 328</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# Annexe



BEZONS SOLIDAIRE  
66 BIS, RUE EDOUARD VAILLANT  
95870 BEZONS

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## SOMMAIRE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

FAITS CARACTERISTIQUES .....	3
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	3
REFERENTIEL COMPTABLE.....	3
CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES .....	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	4

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	391 811€
Total du compte de résultat	250 864€
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**. Il a une durée de **12** mois, c'est le 7<sup>ème</sup> exercice comptable du fonds de dotation.

#### FAITS CARACTERISTIQUES

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022, mais son impact sur l'activité et le financement du fonds de dotation a été mineur par rapport à celui des années 2020 et 2021.

Les comptes 2022 font état des éléments suivants :

- Pas d'impact sur les produits :
  - Augmentation des dotations consommables reçues par rapport à 2021 : +48%
- Impact sur les charges :
  - Baisse de la redistribution de la dotation consommable par rapport à 2021 : -21%

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT.

#### REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2018-06 modifié, du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

#### CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

A compter de l'exercice 2022, conformément aux recommandations de la Commission des études comptables (ART. 141-1 -141-2) qui estime que les aides financières attribuées pour financer un projet qui s'étale sur plusieurs exercices ne répondent pas à la définition d'une charge constatée d'avance telle que prévue par l'article 211-8 du PCG, puisque ces aides représentent un engagement ferme sans contrepartie, ne donnant pas lieu à une fourniture de biens ou à une prestation de services ultérieures. En conséquence, la charge correspondant à l'aide financière qui finance un projet sur plusieurs exercices est comptabilisée en charge, pour sa totalité, à la date d'octroi.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Les principales méthodes et informations

#### **Dotation initiale en capital**

La dotation initiale du Fonds de dotation a été constituée d'un apport en numéraire de 15 000 € par l'Association Territoires Solidaires un des deux membres fondateurs, lors du 1<sup>er</sup> exercice comptable.

#### **Contributions volontaires en nature**

Néant.

#### **Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations**

Néant.

#### **Donations temporaires d'usufruit**

Néant

#### **Fonds dédiés**

Néant.

#### **Mécénat en nature ou en compétence**

Néant.

Les apports de l'entreprise en nature ou en compétence sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

#### **Immobilisations**

Néant.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

#### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des créances de 2018 et 2019 restées impayées malgré les relances ont été annulées en 2022 pour un montant de 23 000€, conformément à la délibération du Conseil d'Administration.

#### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **Effectif**

Néant.

# État des Échéances des Créances et Dettes

BEZONS SOLIDAIRE

Période du 01/01/22 au 31/12/22  
Edition du 18/04/23  
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	40 000	40 000	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>			

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	
----------------------	---------------	---------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	230 384	230 384		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>230 384</b>	<b>230 384</b>		
----------------------	----------------	----------------	--	--

## VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables	237 791		174 500	250 864	161 427
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>237 791</b>		<b>174 500</b>	<b>250 864</b>	<b>161 427</b>

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2022

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caratère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressources
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						

# Charges à Payer

BEZONS SOLIDAIRE

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 852
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>3 852</b>

HONORAIRES CAC SOLDE 2022